



BAC PRO Technicien Conseil Vente en Animalerie

Apprentissage – Niveau 4

Objectifs professionnels de la formation :

Le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise ou un établissement spécialisé dans la distribution d'animaux de compagnie, d'aliments, de produits et d'accessoires d'animalerie. Placé sous les ordres d'un chef de secteur, d'un directeur ou d'un propriétaire de magasin, il exécute ou contrôle l'exécution des tâches techniques et administratives liées à la vente. Il doit actualiser en permanence sa culture scientifique, technique et économique. Il doit également veiller au respect de la réglementation relative à la protection des animaux qu'il reçoit. Après quelques années d'expérience, le technicien-conseil peut devenir chef de rayon ou représentant pour la vente d'animaux ou de produits associés (hors médicaments).

Programme :

Modules professionnels :

- Connaissance techniques et technologiques des animaux de compagnie et des produits d'animalerie
- Techniques de vente
- L'entreprise commerciale et son environnement
- Marketing
- Gestion commerciale
- Animation d'équipe
- Cadre réglementaire de la vente en animalerie

Modules généraux :

- Expression et communication française
- Anglais commercial
- Ouverture sur le monde
- Mathématiques
- Informatique
- Physique-Chimie / Biologie

Moyens et méthodes pédagogiques :

Pour vous aider, une pédagogie active est mise en œuvre. Elle se base sur votre vécu en entreprise, vous missionne pour observer, découvrir, essayer, pratiquer sur le terrain. Ainsi, elle vous permet de développer pas à pas vos savoirs, savoirs faire et savoirs être.

- Les OPCO financent l'équipement numérique des apprentis (secteur privé)
- Nos salles sont équipées de vidéo projecteur et d'Apple TV
- Les formateurs sont équipés d'Ipad et d'ordinateurs portables afin d'innover dans leurs séquences pédagogiques.
- Utilisation de l'animalerie pédagogique
- Accompagnement de projet
- Visites de salons professionnels, visites de fournisseurs...

Débouchés et poursuites d'études :

Débouchés professionnels :

Vendeur conseil en animalerie.

Chef de rayon.

Responsable technique d'une équipe de vendeurs.

Commercial pour la vente d'animaux ou de produits relatifs à l'animalerie



Poursuites d'études :

- BTS management commercial opérationnel
- BTS négociation commerciale et digitalisation de la relation client
- BTS Aquaculture
- BTSA gestion et protection de la nature
- BTSA productions animales
- BTSA technico-commercial option univers jardins et animaux de compagnie
- Assisant vétérinaire
- Soigneur animalier

Evaluation :

Le Bac Pro Technicien Conseil Vente en animalerie est un diplôme organisé et délivré en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT).

Préparation au Certificat de Capacité à la commercialisation d'animaux d'espèces non domestiques (procédure simplifiée).

Conditions d'admission

- Avoir entre 16 et 29 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage en Animaleries et / ou Jardineries ou Circuits Spécialisés en Animalerie.
- Entrée en Seconde Professionnelle après une classe de 3ème ou une seconde générale et technologique
- Entrée en Première Professionnelle : Être titulaire d'un CAP ou d'un BEP, avoir achevé une classe de 2nde Pro TCVA ou une classe de 1ère de bac professionnel ou technologique (possibilité de dérogation selon les spécialités)

Délais d'accès :

Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

Durée de la formation :

Cycle de formation de trois ans (2de - 1ère - Tale) ou de deux ans (1ère - Tale)

Accessibilité :

- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Réglementation ERP
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Tarif de la formation :

Pour 12 mois : 10 500 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Moyennes issues de la consolidation des indicateurs de performance pour l'année 2022-2023

